

Conditions générales de vente EEGP 2021-2022

À destination exclusive des apprenants, alternants,
parents et répondants financiers,
entreprises

Date de validité à partir du 08/01/2021

Introduction

Les conditions générales de vente suivantes représentent l'ensemble de l'offre de formation de l'EEGP (dont le siège social est situé au 3 rue Rose Red Naomi 49480 Verrières en Anjou), Icademie Angers et Etb secondaires, à destination exclusive des apprenants, alternants, parents et - ou répondants financiers, des entreprises d'accueil des alternants. Le fait de finaliser son inscription implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente. Toute clause ou disposition contraire à ces dernières, stipulée sous quelque forme que ce soit par un apprenant, est inopposable à l'EEGP. Cette dernière se réserve le droit de ne pas répondre positivement à une inscription qui lui serait soumise.

Les conditions générales de vente sont prioritaires sur tout autre document (mailing, prospectus ou autres publicités) dont la valeur reste indicative et ponctuelle. Aussi, l'EEGP vend ses prestations de formation à travers le site www.eegp.fr dans les conditions définies ci-après :

Article 1 : Inscription

La candidature d'un apprenant est établie suite à l'envoi des pièces constitutives du dossier de candidature online <https://www.eegp.fr/candidature-en-ligne>. Les pièces à fournir sont précisées au candidat, ce dossier de candidature qui doit être ensuite validé par le service pédagogique qui adresse alors un email pour compléter un dossier d'inscription. L'inscription est définitive après le paiement de la formation par les apprenants aux conditions mentionnées ci-après : le règlement d'un acompte dont le montant est précisé dans le dossier d'inscription online <https://eegp.inscription.online>, la signature numérique par double clics des présentes Conditions Générales de Vente et des documents qui les accompagnent. Le solde de la formation est à réglé au plus tard le 14 juillet avant la rentrée, pour une durée de 10 mois maximum, et conformément à l'article L.444-8 de l'Ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 du Code de l'Education Nationale. Toute inscription entraîne des frais d'inscription qui s'élèvent à 240 € auxquels s'ajoutent les frais administratifs & pédagogique de 1000€. Voir les cas de résiliation et de remboursement à l'Article 13. L'accès aux ressources internes (Intranet, plateforme e-learning, etc ...) pourra être suspendu dès que la certification, le diplôme ou le titre seront validés.

Article 2 : Tarifs

Tous nos tarifs incluent le montant des frais de administratifs & pédagogiques et des frais de dossier (Voir tableau ci-après).

Article 3 : Modalités de paiement

Les modalités de paiement sont expliquée sous la partie « frais de scolarité » du dossier d'inscription en ligne et accessible sur le site internet de l'école. Les paiements s'effectuent par chèques, virements bancaires ou cartes bancaires.

Paiements par CB : acompte et règlement en 1 fois du solde.

Paiements par virements : en 1 fois le solde de la scolarité.

Les paiements par chèques peuvent faire l'objet d'encaissements différés (le 25/ août, le 15 décembre, le 15 mars) sans toutefois dépasser les 10 premiers mois de la formation (à partir de la date de signature des CGV). Tous les chèques doivent être parvenus au service inscription EEGP pour une inscription définitive en formation et datés à la date de signature du chèque et non pas à la date d'encaissement, avant le 14 juillet qui précède la rentrée de septembre. Tout retard de paiement ou non respect de l'échéancier entraînera une pénalité de 150€ et une interruption de la scolarité. Toute fausse déclaration de chèques volés, perdus, alors qu'ils ont été reçus par l'EEGP dans le cadre du paiement de cette formation, entraînera des poursuites, une information ainsi qu'une demande d'intervention de votre banque. Ces litiges entraînent aussi une inscription auprès de la banque de France.

Pour tout chèque rejeté et/ou non provisionné l'EEGP facturera en sus 50 € de frais bancaires et de gestion administrative, et ce, par chèque rejeté.

Article 4 : Comportement de l'apprenant : Règlement intérieur

L'acceptation des présentes conditions générales de vente vaut acceptation des règles de bonne conduite lors de l'utilisation des ressources mises à disposition pour les formations telles qu'elles sont exprimées dans le règlement intérieur à la fin de ce document et joint au dossier d'inscription. L'EEGP se réserve le droit de supprimer l'accès à la formation à tout apprenant ayant enfreint ces règles.

Article 5 : Déroulement de la formation

Les conditions de déroulement de la formation sont disponibles sur le site Internet EEGP.fr. Elles seront rappelées à l'apprenant lors de son intégration dans l'établissement. Le descriptif de la formation et sa durée sont consultables sur le site Internet

EEGP.fr. L'enseignement sera dispensé en français par des formateurs tous professionnels dans leur domaine d'enseignement et justifiant de références et expériences sérieuses et reconnues. Il est vivement conseillé aux étudiants de posséder des notions confirmées de français et/ou d'anglais à leur arrivée. L'obligation souscrite par l'Ecole dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats. La formation se déroule par cursus comptant un effectif en moyenne de 25 personnes avec dans certaines configurations un maximum de 30 personnes, dans nos salles ou ateliers. La durée des formations est variable et indiquée sur les fiches de référence de chacune des formations. La signature électronique des CGV (double clic) attestent que le candidat a pris connaissance du descriptif de la formation et de la durée. Les frais de scolarité, et la charte pédagogique (disponible dans l'intranet de l'apprenant) attestent de l'engagement de l'EEGP sur les conditions de déroulement de la formation.

5.1. Conditions précises de la formation à distance :

Certains modules de cours contiennent des ressources pédagogiques en lignes complètes et précises et sont consultable / téléchargeables à tout moment par l'étudiant.

5.2 Suivi pédagogique

L'étudiant dispose d'un suivi régulier de son apprentissage par les tuteurs ou le référent formation. Il bénéficie notamment d'un dispositif de tutorat particulièrement performant :

Plusieurs niveaux de tutorat sont proposés :

- Tutorat technique de la plateforme
- Suivi pédagogique
- Tutorat des cours (réalisé par nos enseignants & intervenants)
- Exercices corrigés

Les étudiants ont à disposition un ensemble d'outils de communication pour interroger leurs tuteurs et obtenir dans les délais les plus courts les réponses à leurs questions. Le tuteur donne des rendez-vous ponctuels pour pouvoir communiquer en temps réel avec les apprenants concernés et vérifier l'état d'avancement pédagogique.

5.2.1 Les cours proposés par les enseignants comprennent une partie d'exercices, que les étudiants sont amenés à travailler et soumettre à leur enseignant. Les enseignants fournissent une correction personnalisée de ces devoirs à chaque étudiant, sous forme d'annotations et

commentaires. Les évaluations sont individuelles ou collectives. Le travail collaboratif est encouragé car il permet une entraide mutuelle entre apprenants et aussi l'appropriation par chacun des participants des nouveaux outils de communication.

5.2.2 Évaluation des acquis – cours

Selon la formation suivie, les évaluations se font sous la forme de contrôles continus et/ou de contrôles finaux.

5.2.3 Évaluation de l'expérience professionnelle

Chaque étudiant doit présenter un rapport de stage ou mémoire sur un sujet en rapport avec la spécialité étudiée et défini en accord avec la coordination pédagogique.

5.2.4 Le contexte de votre formation : pré requis, tenants et aboutissants :

- voir programme de formation sur EEGP.fr

5.3 Durée moyenne du travail personnel

Une conception modulaire des parcours de formation a été réalisée par EEGP pour faciliter l'organisation, l'assimilation des cours, la progression pédagogique et le tutorat. Selon les matières enseignées et l'importance de celle-ci à l'examen, la durée de cours est plus ou moins longue.

Il faut également tenir compte du fait que chaque apprenant a son propre rythme de travail et des compétences acquises qui lui sont propres. Il est donc difficile de généraliser un temps d'apprentissage pour chaque module.

Pour donner un ordre d'idée, dans le cadre d'une formation longue diplômante (ou qualifiante) le temps de travail personnel hebdomadaire recommandé est de 14 à 21h.

Article 6 : Configuration technique

L'accès et l'utilisation des services en réseau de l'EEGP (Wi-fi, serveur, serveur d'impression, plateforme e-learning) sont soumis aux pré-requis informatiques suivants, un MAC OS 10 ou un PC avec windows 10 ou supérieur. Vous reconnaissez avoir vérifié que votre configuration informatique utilisée est en conformité avec la configuration requise pour l'utilisation des services proposés par EEGP.

La responsabilité de l'EEGP ne pourra en aucun cas être recherchée en la matière.

6.1 : Adobe CC

L'EEGP finance une licence Adobe CC complète au sein d'une licence groupe. L'EEGP ne prend pas en charge le coût d'une licence achetée individuellement en dehors de la licence groupée EEGP. Cette licence est concédée durant toute la scolarité de l'apprenant. Un étudiant déjà détenteur d'une licence ne peut prétendre au remboursement de son achat - il lui sera interdit d'utiliser son stockage créatif cloud au sein de l'établissement pour des questions évidentes de bande passante Internet. L'accès à cette licence Adobe CC prend fin immédiatement en cas de renonciation de scolarité ou de d'exclusion de l'EEGP. De même, dès l'obtention de son diplôme ou de la certification suivie, l'accès de l'apprenant à la licence sera résiliée sous quinzaine.

Vous reconnaissez avoir vérifié que votre configuration informatique utilisée est en conformité avec la configuration requise pour l'utilisation des services proposés par EEGP.

La responsabilité de l'EEGP ne pourra en aucun cas être recherchée en la matière.

Article 7 : Utilisation des mots de passe EEGP L'apprenant

Les mots de passe attribués pour avoir accès à l'intranet EEGP et la plateforme e-learning sont strictement personnels et confidentiels. Tout apprenant s'engage à conserver secret ses mots de passe et à ne les divulguer sous aucun prétexte à tout tiers (y compris sa famille, son employeur...), sous peine de poursuites judiciaires. L'utilisation des mots de passe, est faite sous l'entière responsabilité de l'apprenant. De ce fait, s'il venait à l'égarer ou à se le faire dérober, il se doit de prévenir l'EEGP

immédiatement, afin que l'on puisse les annuler et en attribuer de nouveaux.

L'EEGP a mis en place un système de détection d'utilisation frauduleuse des comptes utilisateurs. Si une personne autre que l'apprenant utilise des données de connexion, le compte correspondant serait immédiatement suspendu pour vérification auprès du propriétaire du compte. Si la fraude est indépendante de l'apprenant, un nouveau mot de passe lui sera attribué et la modification de son adresse mail lui sera imposée.

En cas de nouveaux problèmes, L'EEGP se réserve le droit de supprimer l'accès à la formation et ce sans possibilité de remboursement.

Les répondants financiers et tuteurs

Seules les personnes déclarées par l'apprenant dans son espace Intranet recevront des identifiants de connexion. Ainsi, tout parent, même de bonne foi, non identifié dans cet Intranet, ne pourra recevoir d'information de notre part. Il ne pourra avoir accès aux absences, cours, données financières de la scolarité. Nous invitons vivement les parents, répondants financiers et tuteurs à en faire la demande express auprès de l'apprenant, la loi ne nous autorisant pas à passer outre cette autorisation d'une personne majeure.

Article 8 Suivi de l'insertion professionnelle

Par l'acceptation des présentes Conditions générales de vente, l'apprenant, alternant, répondant financier, s'engage à fournir à la demande de l'EEGP les informations relatives à son insertion professionnelle en répondant aux questionnaires de suivi-postformation à 6 mois, un an et 5 ans après l'obtention de mon diplôme, titre ou certification.

Article 9 : Stages en entreprise

Pour les formations diplômantes, les stages en entreprises sont obligatoires d'une durée comprise entre 6 semaines et 6mois (durée maximale légale à temps plein) selon la formation choisie. Les stages en entreprise font l'objet d'une convention de stage réalisée par l'EEGP. Tout projet de stage doit dans un premier temps être soumis à validation par le service Vie étudiante et la Direction pédagogique de L'EEGP qui vérifiera l'adéquation entre le poste occupé par le stagiaire et la formation choisie.

Article 10 : Propriété intellectuelle

Les cours et ressources en ligne disponibles sur la plate-forme de formation sont la propriété de l'EEGP, les créateurs ont cédé à l'EEGP les droits de reproduction et représentation des ressources commandées, dans le respect de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle. L'apprenant est autorisé à télécharger, enregistrer informatiquement et imprimer sur papier les données auxquelles il accède pour un usage strictement personnel afin d'étudier dans le cadre de sa formation. Cette possibilité ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des cours et ressources constituant tout module de formation. L'apprenant s'interdit de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces données et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé, de quelque façon que ce soit, aux droits de reproduction et représentation acquis par l'EEGP.

Article 11 : Responsabilités - assurances

L'étudiant est seul responsable des dommages corporels et/ou matériels causés par lui dans le cadre de la formation effectuée à l'Ecole. A cet égard, chaque élève doit se prémunir d'une assurance couvrant les dommages subis ainsi que ceux causés par lui-même. Une attestation responsabilité civile et individuelle vous sera demandée. En cas de vol, l'EEGP ne pourra en aucun cas être tenu responsable de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par les étudiants.

Article 12 : Responsabilités de l'EEGP

L'EEGP s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer l'accès à ses formations auprès de ses apprenants. L'EEGP dégage toute responsabilité quant au contenu des forums des apprenants.

Si la responsabilité de l'EEGP était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'apprenant ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages intérêts que le remboursement des règlements effectués au titre des frais de formation. En aucun cas, l'EEGP ne peut être tenu pour responsable de problèmes d'accès à l'Internet, de mauvaises transmissions de courriers électroniques, de mauvaises connexions. L'EEGP se réserve le droit, sans préavis, d'ouvrir ou non une formation. Dans ce cas, tous les apprenants déjà inscrits et ayant payé des droits d'inscription, se verront alors rembourser l'intégralité des sommes versées. Dans le cas où l'EEGP ne pourrait délivrer correctement ses formations (impossibilité de livraison), l'apprenant se verrait rembourser l'intégralité des sommes versées.

Article 13 : Résiliation de l'inscription de l'apprenant

La résiliation ne pourra se faire de plein droit et sans formalités judiciaires que par lettre recommandée avec accusé de réception. La date prise en compte étant la date de présentation du recommandé par les services postaux, à charge pour l'EEGP de retirer le recommandé dans les meilleurs délais. Pour les personnes se trouvant en dehors du territoire français (Dom/Tom compris) au moment de la résiliation, un mail adressé à info@eegp.fr fera office de lettre recommandée. La date prise en compte sera celle du jour de l'envoi du dernier message de résiliation. **Pour tout type de résiliation, les frais d'inscription de 240€ sont dûs.** Les conditions de remboursement en cas de résiliation intervenant plus de trois mois avant la date de rentrée sont les suivantes : restitution des chèques non encaissés et/ou remboursement des frais de formation déjà réglés déduction faite des frais administratifs de 240€.

CAS DE RESILIATION N°1 :

Exemple : résiliation plus de 3 mois avant la date de rentrée d'une formation (Résiliation le 1 mai par exemple pour une rentrée le 15 septembre) en Bachelor 1 Prépa :
Tarif formation : 5900 €
Frais d'inscription : 240 € (restent dûs)
Frais administratifs & pédagogiques : 1000 €
240 € à régler (gardés sur l'acompte si déjà versé)

CAS DE RESILIATION N°2 :

Sur la période des 3 mois qui précède la date de rentrée prévue, un règlement de 30% des frais de formation (ou scolarité) - déduction faite des frais d'inscription, administratifs & pédagogiques (frais de fournitures pédagogiques à votre charge) - sera dû en cas de résiliation unilatérale du contrat par l'apprenant, majoré des frais administratifs & pédagogiques.
Frais d'inscription : 240€
Frais administratifs & pédagogiques : 1000€
tout cursus confondus (frais de certification inclus).

Exemple : résiliation dans les 3 mois qui précède la date de rentrée d'une formation (Résiliation le 25 juillet par exemple pour une rentrée le 15 septembre) en Bachelor 1 Prépa :
Tarif formation (hors frais d'inscription, administratifs et pédagogiques) : 5900 € - 240 € - 1000 € = 4660 €
Frais de 30% de 3865 € = 1159 €
majorés des frais de dossier et des frais d'inscription, administratifs & pédagogiques soit 1159 € + 240 € + 1000 € = **2638 € à régler** (acompte déduit si déjà versé)

CAS DE RESILIATION N°3 :

Tout arrêt en cours de formation après expiration du délai de 3 mois avant la date de rentrée entraîne le paiement intégral de la formation et ce sans délai.

CAS DE FORCE MAJEURE (dûment justifié) :

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence

française. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence.

Droit et effets de rétractation

Annexe à l'article R.121-2 Informations concernant l'exercice du droit de rétractation

Droit de rétractation :

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de 14 jours calendaires révolus. Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat. La date de conclusion de contrat étant la date de réception de votre e-mail indiquant que vous avez terminé votre inscription et avez lu et approuver les document qui ont été envoyés (double clics).

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier par simple courrier au 3 rue Rose Red Naomi 49480 Verrières en Anjou, par email à info@eegp.fr, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste, ou courrier électronique).

Effets de rétractation :

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous restituons tous les paiements (hors frais d'inscription de 240 €) reçus de vous sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat et que nous en avons pris connaissance. En cas de paiement par chèques, tous les chèques reçus non encaissés seront renvoyés à votre adresse postale. Les montants encaissés par l'EEGP feront l'objet d'un remboursement par chèque. (hors frais d'inscription), expédié également à votre adresse postale. La restitution des frais et/ou le remboursement n'occasionneront pas de frais supplémentaires pour vous.

Annulation ou réduction du droit de rétractation :

Vous pouvez renoncer au droit de rétractation ou en réduire le délai. Pour cela, vous devez en faire la demande expresse par mail auprès de l'administration. Si vous renoncez à votre droit de rétractation ou en réduisez le délai vous renoncez aux remboursements et restitutions de frais mentionnés ci-dessus (effets de rétractation)

Article 14 : Politique de confidentialité

Lors de la candidature et de l'inscription sur [eegp.fr/](https://eegp.inscription.online/) candidature-en-ligne et sur <https://eegp.inscription.online/> l'EEGP et ses établissements sont amenés à demander au client de lui communiquer des données privées (nom, prénom, téléphone, mobile, adresse email, etc.). Celles-ci sont archivées dans ses bases de données et servent à identifier l'apprenant, tuteurs légaux, parents et, ou répondants financiers, entreprises.

L'EEGP et ses établissements mettent en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'accès à ces données ainsi que leur altération ou leur divulgation. Ces informations sont traitées avec la plus grande confidentialité et ne sont ni vendues ni distribuées. Elles ne sont en aucun cas

communiquées à quiconque en fait la demande, sauf sur ordonnance judiciaire.

Les collaborateurs l'EEGP et ses établissements sont soumis au secret professionnel et respectent la plus stricte confidentialité des informations communiquées.

Le signataire reconnaît qu'en raison de sa relation avec l'EEGP et ses établissements, tant cette dernière que l'apprenant peut avoir accès à certains produits, informations ou éléments en relation avec les activités de l'autre partie, qui peuvent concerner des fichiers clients, des technologies logicielles ou tout autre élément qui sont potentiellement confidentiels et de valeur substantielle pour chaque partie respective, et qui pourraient subir une éventuelle dépréciation si elles devaient être divulguées à une tierce partie. En conséquence, tant l'apprenant que l'EEGP et ses établissements acceptent de ne pas utiliser pour leur propre compte ou celui d'une tierce partie, ni divulguer à une tierce partie, une quelconque information dont ils auraient eu connaissance à l'occasion de cette relation contractuelle, sauf en cas d'obligation légale (sur injonction judiciaire par exemple).

De plus, l'apprenant et l'EEGP et ses établissements confirment qu'ils prendront toutes les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de ces informations.

L'EEGP et ses établissements n'effectue jamais de mailing pour le compte d'un tiers.

L'EEGP et ses établissements se réservent le droit d'utiliser le contenu de ses bases de données pour ses propres communications internes (incidents techniques, nouvelles prestations, etc.) à destination de ses apprenants et contacts de l'apprenant tout en respectant la durée de conservation légale des données.

L'EEGP et ses établissements ne demanderont jamais à l'apprenant son mot de passe via un appel téléphonique ou un courrier électronique non sollicité.

Les messages ou les documents rédigés dans le cadre de la formation de l'apprenant ne sont accessibles que par les personnes autorisées de manière justifiée et contrôlée (autres apprenants, collaborateurs EEGP, formateur partenaires, ...).

L'EEGP et ses établissements peuvent être amenés à transmettre certaines informations personnelles aux certificateurs du diplôme suivi par l'apprenant. Ces informations sont indispensables pour la délivrance de la certification ou du diplôme suivi. L'EEGP et ses établissements peuvent être amenés à transmettre certaines informations personnelles dans le cadre de sa démarche satisfaction client. La loi RGPD vous permet de disposer d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles. Pour exercer ce droit, ou bien pour toute autre question ou requête concernant la protection de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter par courrier à l'adresse suivante : EEGP – 3 rue Rose Red Naomi 49480 Verrières en Anjou
Par e-mail : info@eegp.fr
Par téléphone : 02 41 88 24 50.

ANNEXE 1- règlement intérieur de L'EEGP

Atteinte à l'ordre public

Nous attirons votre attention sur le fait que les réseaux sociaux peuvent être le moyen de propager des messages à caractère raciste, antisémite, contraires à l'ordre public (articles 24 et 26 bis de la loi du 29 juillet 1881). Pour l'échange de tels contenus, leurs auteurs peuvent être poursuivis pénalement.

Le chat est aussi un des moyens privilégiés par les réseaux pédophiles pour atteindre leurs victimes... Selon l'article 227-24 du code pénal :

« Le fait soit de fabriquer, de transporter, de diffuser par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support un message à caractère violent ou pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, soit de faire commerce d'un tel message, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75000 euro d'amende lorsque ce message est susceptible d'être vu ou perçu par un mineur.

La diffusion d'images à caractère pédophile est également réprimée par l'article 227-23 du Code pénal : Le fait, en vue de sa diffusion, de fixer, d'enregistrer ou de transmettre l'image ou la représentation d'un mineur lorsque cette image ou cette représentation présente un caractère pornographique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euro d'amende.» Nous vous recommandons d'être particulièrement attentifs lors d'une discussion en ligne afin d'éviter toute dérive préjudiciable au bon fonctionnement de la formation. Toute dérive devra être rapportée à la direction de l'EEGP, sera sanctionnée et pourra le cas échéant faire l'objet de signalement et/ou de poursuite auprès des autorités judiciaires compétentes.

Espace personnel en ligne

Comme pour les « chat » ou les forum en ligne, nous vous demandons de ne pas stocker dans votre espace personnel de documents à caractère raciste, antisémite, violent, pédophile, de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine ou contraires à l'ordre public.

En cas de non-respect de cette clause, l'EEGP pourra cesser tout service sans que cela n'obère la possibilité de signalement et/ou de poursuite auprès des autorités judiciaires compétentes.

Productions personnelles

L'apprenant sera probablement amené à produire des documents dans le cadre des formations dispensées par L'EEGP. L'utilisation de documents appartenant à autrui est réglementée et peut faire l'objet de poursuite par leur auteur en cas d'utilisation non autorisée. La mise en ligne de documents ne signifie pas que ceux-ci sont libres de droits.

Aussi, il vous faudra obtenir l'accord écrit de l'auteur si vous souhaitez utiliser des documents trouvés sur Internet notamment. En tout état de cause, vous ne pouvez reproduire un document en tout ou partie sans citer son auteur et votre source d'information (adresse du site Internet par exemple). Il en va de même pour les productions personnelles ou collectives des autres membres de l'EEGP

FORMATIONS	TARIFS	Paiement en 1 fois	Paiement en 3 fois
Bachelor & Mastères sous statut étudiant			
Bach. Prépa Design (année 1)	5 900€*	5 900€*	450€ d'acompte 3 x 1871,17€ dont 163,21€ de frais d'échéancier
Bach. Design graphique (année 2)	6 270€*	6 270€*	450€ d'acompte 3 x 1998,20€ dont 174,60€ de frais d'échéancier
Bach. Design d'espace (année 2)	6 200€*	6 200€*	450€ d'acompte 3 x 1974,17€ dont 172,51€ de frais d'échéancier
Bach. Design graphique / espace - statut étudiant (année 3)	4850 €*	4850 €*	450€ d'acompte 3 x 1510,67€ dont 132,01€ de frais d'échéancier
Bach. Développeur.euse Multimédia - Chef.fe de Projet Multimédia - Graphiste Motion Designer - Directeur.trice Artistique Multimédia (Années 1 - 2 & 3)	4850 €*	4850 €*	450€ d'acompte 3 x 1510,67€ dont 132,01€ de frais d'échéancier
Mastère Management et Stratégie digitale - marketeur.teuse digital (année 1 & 2)	4850 €*	4850 €*	450€ d'acompte 3 x 1510,67€ dont 132,01€ de frais d'échéancier
Bachelors & Mastères par voie d'alternance (apprentissage)			
Design graphique en alternance (année 3)	0 €*	0 €*	0 €*
Design de mode en alternance (année 3)	0 €*	0 €*	0 €*
Design d'espace (année 3)	0 €*	0 €*	0 €*
Développeur.euse Multimédia - Chef.fe de Projet Multimédia - Graphiste Motion Designer - Directeur.trice Artistique Multimédia (Années 1 - 2 & 3)	0 €*	0 €*	0 €*
Mastère Management et Stratégie digitale - marketeur.teuse digital (année 1 & 2)	0 €*	0 €*	0 €*
Licence universitaire			
Licence design & Direction artistique Année 1	5 817€**	5 817€**	450€ d'acompte 3 x 1842,67€ dont 161,01€ de frais d'échéancier
Licence design & Direction artistique Année 2	5 517€**	5 517€**	450€ d'acompte 3 x 1739,67€ dont 152,01€ de frais d'échéancier
Licence design & Direction artistique Année 3	5 313€**	5 313€**	450€ d'acompte 3 x 1669,63€ dont 145,89€ de frais d'échéancier

FRAIS DE CANDIDATURE : Frais de dossier à régler à la candidature : **gratuit**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIFS & PEDAGOGIQUES* : Ces frais sont inclus dans le prix de nos formations : **1000 €**

FRAIS D'INSCRIPTION : Ces frais d'un montant de **240 €** sont inclus dans le prix de toutes nos formations

* Frais d'inscription aux examens inclus

** Hors frais d'inscription universitaires

Les tarifs des formations sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Toute inscription est payable en euro, quelle que soit son origine. Le paiement d'une inscription vaut acceptation des présentes conditions. Les tarifs des formations s'entendent frais de dossiers et certifications compris.